

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 09192

Numéro SIREN : 388 161 960

Nom ou dénomination : 2/4 BOULEVARD HAUSSMANN

Ce dépôt a été enregistré le 26/03/2018 sous le numéro de dépôt 30317



1804295601

DATE DEPOT : 2018-03-26

NUMERO DE DEPOT : 2018R030317

N° GESTION : 1992B09192

N° SIREN : 388161960

DENOMINATION : 2/4 BOULEVARD HAUSSMANN

ADRESSE : 39 rue Washington 75008 Paris

DATE D'ACTE : 2017/12/22

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE

~~CERTIFIÉ CONFORME~~

2/4 BOULEVARD HAUSSMANN
Société par Actions Simplifiée en liquidation au capital de 38 112,25 €
Siège de liquidation : 39 rue Washington - 75008 PARIS
388 161 960 RCS PARIS

9239192

Greffes du tribunal
de commerce de **PROCES-VERBAUX**
Service du R.C.S.
Dossier
déposé le **26 MARS 2018**
R 30317

**VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
TENUE A TITRE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 22 DECEMBRE 2017**

PA 22-12-17
(CG)

Le 22 décembre 2017 à 11 heures, les associés de la société 2/4 BOULEVARD HAUSSMANN, société par actions simplifiée au capital de 38 112,25 euros, dont le siège de liquidation est au 39 rue Washington à PARIS (8eme), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 388 161 960, se sont réunis en assemblée générale ordinaire tenue à titre extraordinaire, au siège de liquidation, sur convocation faite par le liquidateur :

- La société ATIT, liquidateur, propriétaire de 99% des parts sociales, est représentée par son gérant la société AFFINE RE, elle-même représentée par Monsieur Alain CHAUSSARD préside la séance,
- La société AFFINE RE, propriétaire de 1% des parts sociales est représentée par Madame Maryse AULAGNON.

La société MONCEAU FINANCE CONSEIL, représentée par Monsieur Bernard-Raphaël LEFEVRE, commissaire aux comptes est absente et excusée.

Madame Olivia ROCHE est désignée comme secrétaire.

Il est constaté que l'ensemble des associés est présent, en conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée,
- Le texte des résolutions proposées à l'assemblée,
- Le rapport de gestion établi par le liquidateur.

Puis le Président déclare que le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège de liquidation, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Remplacement des commissaires aux comptes,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERERE SOLUTION : REMPLACEMENT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le commissaire aux comptes titulaire démissionnant, l'assemblée générale décide la nomination de MONCEAU FINANCE AUDIT sis 23 rue la Boétie 75008 PARIS en tant que commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de MONCEAU FINANCE CONSEIL, pour la durée du mandat restant à courir soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2021 (étant précisé que le commissaire aux comptes titulaire avait été nommé lors de l'assemblée générale du 14 avril 2016 pour une durée légale soit 6 ans).

Le mandat du commissaire aux comptes suppléant, Vincent BEGUERIE, est maintenu pour la durée du mandat restant à courir soit jusqu'à l'assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

DEUXIEME RESOLUTION : POUVOIR EN VUE DES FORMALITES

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

La séance étant levée, il a été dressé le présent procès-verbal a été signé par les membres du bureau.

Le liquidateur Atit
Représentée par AFFINE RE
Elle-même représentée par
Alain CHAUSSARD

AFFINE RE
Représentée par Maryse AULAGNON

La secrétaire
Olivia ROCHE

